

VAE
VALIDATION
DES ACQUIS
DE L'EXPERIENCE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
EN AUVERGNE

Transformez votre expérience en diplôme



académie
Clermont-Ferrand

GIP FCIP
DAVA

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



VOS COMPÉTENCES
POUR DEMAIN



Vous justifiez d'au moins une année d'expérience professionnelle et/ou extraprofessionnelle ?

Vous pouvez faire valider vos acquis pour obtenir un diplôme de l'Éducation nationale en lien avec vos compétences.





La VAE est une voie d'acquisition d'un diplôme au même titre que la formation.

A qui s'adresse la VAE ?

Sont prises en compte les activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat, ou exercées par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau ou exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, d'un mandat électoral ou d'une fonction électorale locale. Les périodes de formation en milieu professionnel, les stages effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre sont prises en compte sous certaines conditions.

La loi N°2002-73 du 7 janvier 2002 reconnaît un droit individuel à la validation des acquis de l'expérience et crée un congé individuel à la validation des acquis qui peut faire l'objet d'une rémunération.

Pourquoi réaliser une VAE ?

-  Pour obtenir un diplôme et faire reconnaître officiellement vos compétences
-  Pour évoluer professionnellement
-  Pour sécuriser votre parcours professionnel
-  Pour développer votre employabilité

Pour quels diplômes ?

Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale et les diplômes de l'intervention sociale suivants sont accessibles par la voie de la VAE :

Niveau 3 : CAP, BEP, MC (ancien niveau V)

Niveau 4 : BAC PRO, BP, BT, MC, BMA, DEME (ancien niveau IV)

Niveau 5 : BTS, DMA, DECESF, DEES, DEETS (ancien niveau III)

Niveau 6 : DCG, DTS (ancien niveau II)

Niveau 7 : DSCG, DSAA (ancien niveau I)



Comment réaliser une VAE avec le réseau des Greta ?

Etape 1 - Définir votre projet VAE

Le réseau des Greta :

- vous informe sur le déroulement de votre parcours VAE
- vous aide à choisir le diplôme le plus adapté à votre expérience professionnelle (étude de faisabilité)

Etape 2 - Déposer votre demande de recevabilité (livret 1)

Un formulaire CERFA est à compléter et doit être accompagné des pièces justificatives témoignant de votre expérience.

Votre dossier est ensuite instruit par le service VAE du rectorat (DAVA). Si les conditions d'accès à la VAE sont remplies, un courrier notifiant la recevabilité vous est adressé et vous autorise à poursuivre votre démarche VAE.

Etape 3 - Constituer et déposer votre dossier de validation (livret 2)

Le livret 2 est un dossier dans lequel vous présentez en détail votre expérience professionnelle, il sert de support à votre entretien avec le jury.

Les conseillers VAE du réseau des Greta, habilités par le recteur de l'académie, vous proposent différentes prestations d'accompagnement :

- atelier méthodologique : explicitation du livret 2
- entretien expert : aide au choix des activités à développer
- suivi individuel : conseils rédactionnels
- atelier de préparation à l'oral du jury

Etape 4 - Se présenter devant le jury de validation

Le jury, composé de professionnels et d'enseignants, évalue vos compétences au regard des attendus du diplôme.

Les échanges permettent d'explicitier et compléter les informations développées dans votre livret 2. A l'issue de cet entretien, le jury peut décider de vous accorder tout ou partie du diplôme.

En cas de validation partielle, le réseau des Greta vous propose un conseil post-jury dans la perspective d'une nouvelle session de validation.

Pour tout renseignement relatif à la prise en charge financière de l'accompagnement VAE contactez votre Greta de proximité.



Contacts

Pour toute information relative à la démarche VAE :
ce.dava@ac-clermont.fr

www.francevae.fr/academie/6 - Consultez le guide du candidat

Le réseau des GRETA vous accompagne dans votre démarche

GRETA Bourbonnais-Combraille
greta.bc@ac-clermont.fr
04 70 08 32 60

GRETA Clermont-Auvergne
greta-clermont-auvergne@ac-clermont.fr
04 73 26 35 06

GRETA Monts du Cantal
greta.monts-cantal@ac-clermont.fr
04 71 45 49 50

GRETA Nord-Allier
greta-nord-allier@ac-clermont.fr
04 70 46 99 00

GRETA Livradois-Forez
greta.livradois@ac-clermont.fr
04 73 82 31 71

GRETA du Velay
greta@velay.greta.fr
04 71 09 80 20

GRETA Dore-Allier
contact@greta-doreallier.fr
04 70 31 44 55

GRETA Val d'Allier
gretavalallier@ac-clermont.fr
04 73 55 09 92

www.greta-auvergne.fr

Consulter les référentiels des diplômes

<http://eduscol.education.fr/cid47633/les-diplomes-professionnels.html>



Le réseau des GRETA
est référencé DATADOCK



Dispositif Académique
de Validation des Acquis
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1



académie
Clermont-Ferrand

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**RÉSEAU
greta
AUVERGNE
FORMEZ-VOUS À DEMAIN**

